

Image not found or type unknown



Un majeur peut-il bénéficier du Regroupement familial

Par Zeus, le 25/12/2008 à 20:17

Bonjour!

J'ai une préoccupation par rapport au regroupement familial, si un parent réfugié politique en France, c'est à dire qui détient un titre de séjour de 10 ans et qui constate que ses activités à caractère politique, mettent en danger son enfant majeur de plus 30 ans. Ce dernier été déjà déclaré par le parent lors de son entrée en France.

Y-a-t'il une procédure spécifique à suivre?